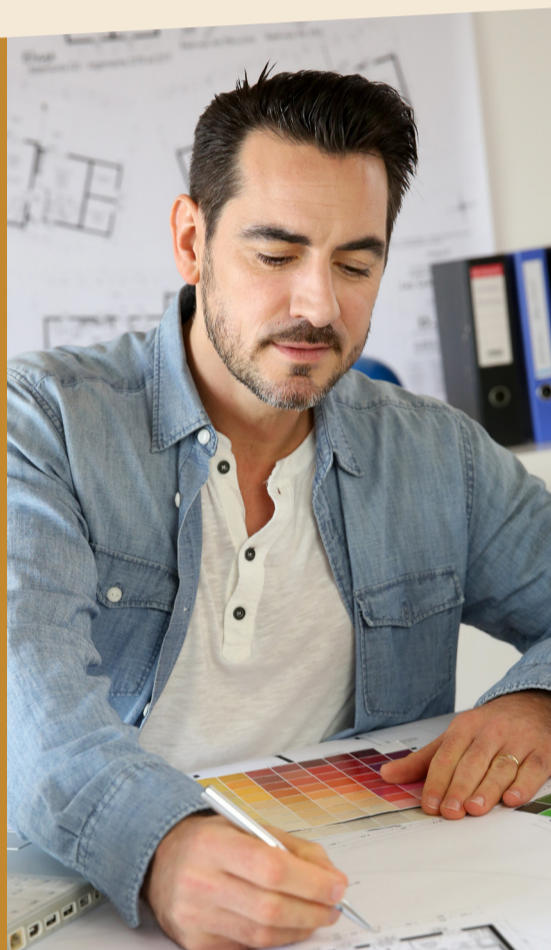


# JE TRAVAILLE DANS UNE STRUCTURE DE MOINS DE 11 SALARIÉS

*Un particulier-employeur, une entreprise ou une association de moins de 11 salariés sont des « Très Petites Entreprises » dites TPE.*



## *Quels sont mes droits ?*

**INFO**-TPE.fr



**ÉLECTIONS TPE du 23 novembre au 6 décembre 2020 pour tous les salariés des TPE.**  
Même si vous ne travaillez plus dans une TPE mais que vous y étiez salariés en décembre 2019, vous serez électeurs.